



Jette, le 19 mai 2020

Chers Parents,

Chers Élèves,

Comme annoncé dans notre courrier du 30 avril, les élèves de deuxième année reprendront le chemin de l'école la semaine du 25 mai 2020. Les jeunes de **2E-2F-2G-2H-2I-2S2** suivront, chaque semaine, **une petite dizaine d'heures de cours réparties sur les matinées du jeudi et du vendredi** ; vous trouverez l'horaire en pièce jointe.

Il nous paraît important de vous donner quelques précisions au niveau de l'organisation de ces deux matinées de cours par semaine en présentiel :

1. Des professeurs donneront cours, d'autres seront affectés à des « surveillances » c'est-à-dire joueront un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour le respect des consignes... ;
2. Les classes de 2E-2G-2H seront scindées en 2 silos de 7 à 10 élèves, les classes de 2F-2I-2S2 ne seront pas scindées en 2 silos (en respectant la norme mentionnée dans la circulaire de 4 m² par élève et de 8 m² par enseignant) ; la répartition des élèves par silo est jointe à ce mail ;
3. Chaque silo aura cours dans le même local, désinfecté en fin de journée ;
4. Les élèves n'auront cours qu'avec leurs professeurs habituels ;
5. Une place fixe sera attribuée à chaque élève ;
6. Les sacs/cartables devront toujours rester à proximité de leur propriétaire ;
7. Les vestes et autres vêtements seront rangés exclusivement sur les dossiers des chaises que les élèves occuperont ;
8. **Les arrivées des élèves de 2E-2F se feront par l'entrée de la rue Bonaventure, les élèves de 2G-2H-2I-2S2 entreront par l'avenue du Sacré-Cœur n°8 ;**
9. Lorsque la première sonnerie retentira à 8h20, les élèves devront obligatoirement se ranger en-dessous du préau en respectant le marquage au sol ; le professeur qui leur donnera cours viendra les chercher à cet endroit ;
10. Des évaluations sommatives pourront être organisées pour les élèves, mais uniquement sur base volontaire ;
11. Les heures d'arrivée devront être scrupuleusement respectées pour éviter les attroupements ;
12. Une fois les cours terminés, les élèves ne pourront rester stationner sur l'esplanade ou sur le trottoir longeant l'établissement ;
13. La consolidation des connaissances travaillées pendant le confinement et de nouveaux apprentissages seront proposés lorsque les élèves seront présents en classe ;
14. L'enseignement à distance continuera pour toutes les branches où des heures de cours ne sont pas organisées en présentiel, en respectant les règles énumérées dans la circulaire du 30 avril 2020 ;
15. Si le temps le permet, les récréations se dérouleront dans le parc ; des zones distinctes seront définies pour chaque silo ;

16. Les distributeurs de boissons seront hors service ;
17. Du gel hydro alcoolique sera à disposition dans tous les locaux du site ;
18. Le respect du code couleur de l'école ne sera pas de mise ; les élèves devront malgré tout adopter une tenue correcte et en phase avec les valeurs prônées par l'établissement (pas de jeans troué, pas de de mini-jupe, pas de « Crop Top » ...).

Conformément aux directives du CNS, **le port du masque sera obligatoire** ; les élèves devront porter le masque dès leur arrivée le 28 mai 2020.

Les consignes sur la méthode pour mettre et enlever son masque correctement sont affichées dans les différents locaux et sont jointes à cette lettre ; il en va de même pour la consigne sur la méthode de lavage des masques en tissu. Dans le courant de la journée du 28 mai 2020, les masques fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront donnés aux jeunes.

Pour prendre connaissance des gestes barrière à respecter, nous vous invitons à visionner le contenu de la vidéo réalisée par le CESI et le SeGec en suivant le lien URL : https://www.youtube.com/watch?v=zyn_IFbJtnM&feature=youtu.be

L'ensemble de l'organisation du site a été repensée pour donner la possibilité de respecter la distanciation physique entre les élèves durant les temps de récréation (voir pièce jointe).

Durant la première semaine de cours, il sera demandé aux élèves de vider leur casier et de rendre la clé de celui-ci à Madame Vaerman ; les bulletins de mars seront remis aux élèves par l'éducateur de niveau.

Nous n'hésiterons pas à ajuster notre dispositif, en fonction de nos constats ou d'éventuels nouveaux paramètres.

En ce qui concerne les délibérations de juin, un courrier spécifique sera envoyé à l'ensemble des parents de nos élèves dans le courant de la dernière semaine de mai ; celui-ci expliquera les modifications qui auront été apportées au Règlement Général des Études de notre école en raison de la situation inédite que nous vivons.

Les élèves de 2E-2F-2G-2H-2I-2S2 qui avaient annoncé leur présence sont attendus le 28 mai 2020, si l'un d'entre eux devait être empêché de reprendre les cours, il est nécessaire que ses parents préviennent l'accueil de l'école dans le courant de la matinée. Si l'absence devait se prolonger, il faudrait envoyer un justificatif écrit à l'accueil qui couvre la période durant laquelle le jeune ne sera présent à l'école.

Nous nous réjouissons de voir l'école reprendre peu à peu ses activités pédagogiques en mode présentiel, vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, chers Parents, chers Éléves, en notre entier dévouement.

K. Lucas
Directrice

D. Santy
Directeur adjoint